



Nogent-sur-Oise

25 novembre 2024



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

- Comme les 22 autres Conservatoires, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels.

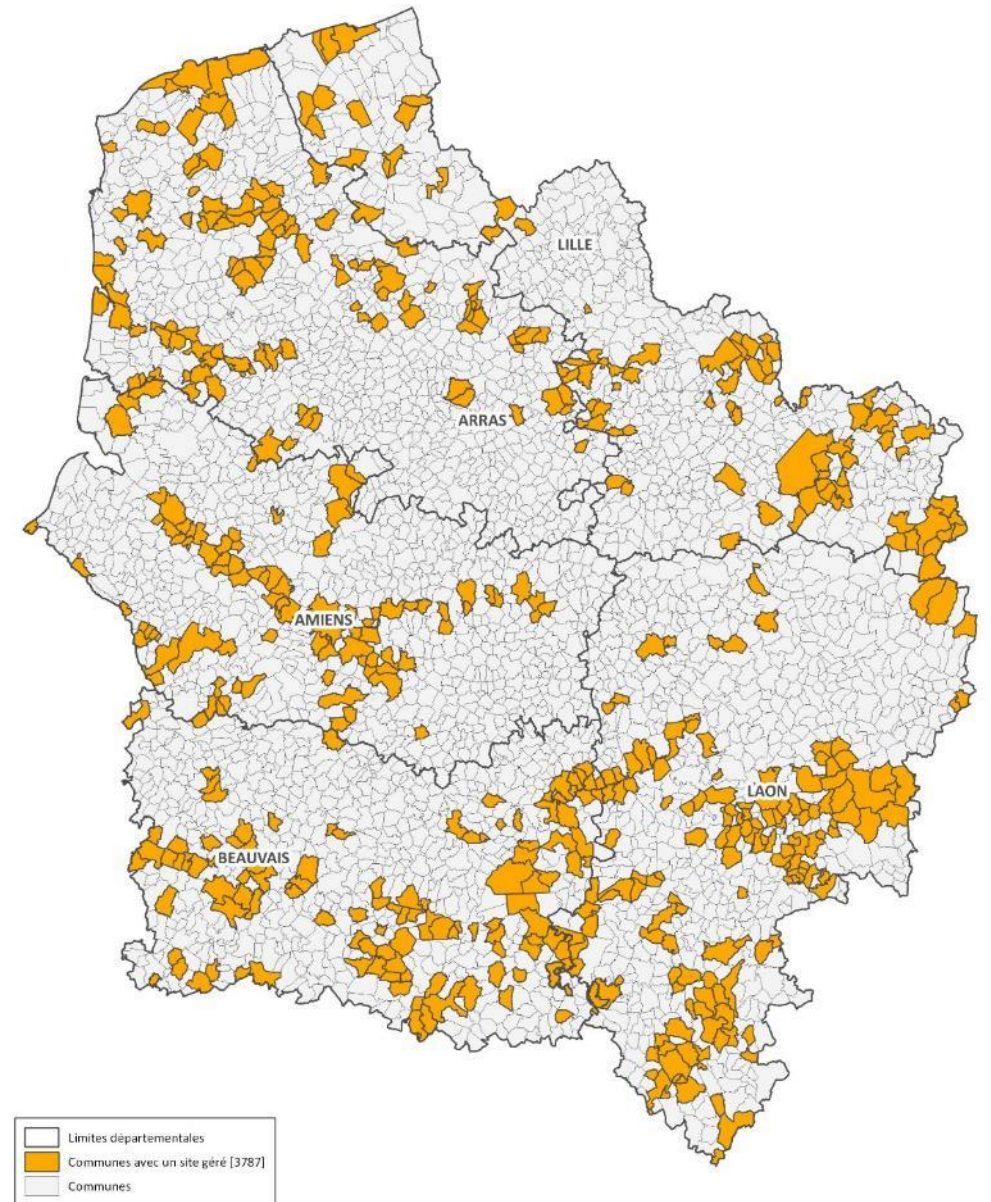


- Une appellation commune, un logo commun, un agrément.



Quelques chiffres

- **543** communes sont concernées par un site préservé par le Conservatoire (1 commune sur 7)
- **544** sites contractualisés (18 350 ha)
- **27 Réserves Naturelles** gérées ou cogérées
- **50 000** données naturalistes produites annuellement et diffusées vers les plateformes SINP
- **200** exploitants agricoles partenaires
- **609** animations (SN, Sscol, CN) – **12 500** participants
- **+ de 200 000** visiteurs par an sur les sites ouverts au public
- **1750** membres
- **118** conservateurs bénévoles
- **100** salariés répartis sur 6 implantations



REX sur une terre agricole



Parc éolien du Mont de Maisnil, Audincthun (62)

- Parc éolien du Mont de Maisnil, Audincthun (62)
- 7 éoliennes
- 2 arrêtés préfectoraux d'autorisation en 2015 et 2017
- D'éventuelles atteintes à la biodiversité
- Mises en place de mesures compensatoires





Parc éolien du Mont de Maisnil, Audinethun (62)



Article 2.3.5 : Création de friches ouvertes

L'exploitant met en œuvre les mesures de création de 5 ha de friches ouvertes dans un rayon de 5 à 10 km autour du site telles qu'elles sont décrites dans la mesure "RED 13" page 391 de son étude d'impact (version 2 – février 2017).

Article 2.3.6 : Plantation de haies

Dans un périmètre de 5 à 10 km du site du projet et à plus de 250 m de toute éolienne, sont implantées 500 m de haies, de préférence dans la continuité d'un boisement ou d'une haie existante, dans le cas où les contraintes techniques le permettent, une bande enherbée sur une largeur de 10 m sera réalisée.

- Haies

Elles sont constituées d'essences indigènes adaptées à la nature des sols. Elles doivent être situées à proximité des parcelles agricoles. Seules les haies composées de tronçons d'au moins 20 mètres de long sont prises en compte dans le cadre de la mesure.

- Banquette herbeuse

Une banquette herbeuse est semée de chaque côté de la haie sur une largeur de 10 m. Le mélange utilisé est constitué d'espèces prairiales indigènes. Le semis est composé de : fétuque rouge, agrostis commun, pâturin des prés, lotier corniculé (2 kg/ha maximum), grande marguerite, achillée millefeuille, mauve musquée, knautie des champs, origan commun, centauree des prés (dose de semis : 20 kg/ha ; proportion de graminées : 80% maximum). La fertilisation et l'utilisation de pesticides sont interdites sauf un désherbage localisé éventuel de chardons, orties et rumex.

(exemples d'espèces bénéficiaires : passereaux dont alouettes, fringilles et bruants, rapaces dont busards, buses et faucons). La biomasse fauchée doit être exportée de la parcelle.



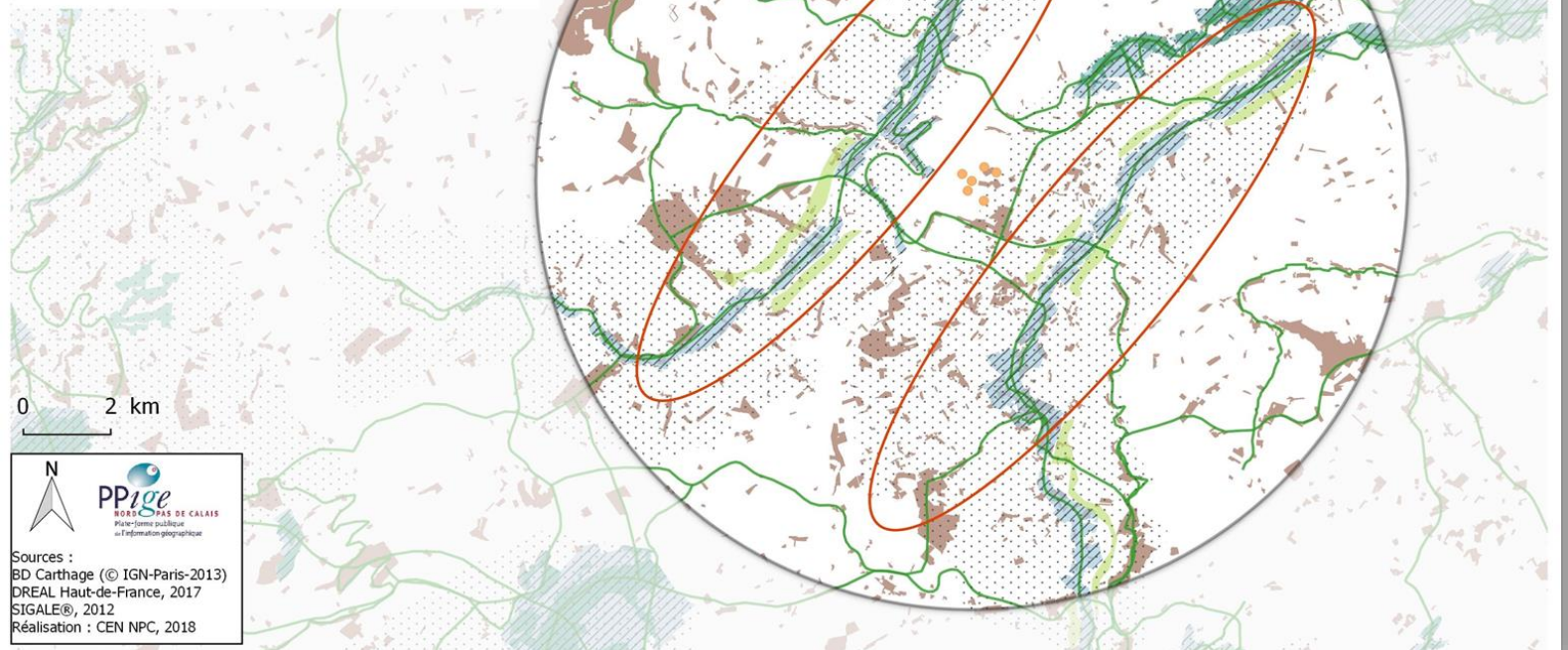
Analyse sur base des zonages
environnementaux

Prise en compte des espaces à
renaturer du SRCE

Photo-interprétation au sein
corridors écologiques

Critères écologiques et géographiques

- Localisation des éoliennes (projet VALECO)
- Corridors terrestres et aquatiques
- Rayon de 10 km
- ZNIEFF de type 2
- /// ZNIEFF de type 1
- Espaces à renaturer (bandes boisées, bocages)
- Coeur de nature (forêts, prairies, bocages)
- Réservoirs de biodiversité
- Forêts
- Zone ciblée pour la prospection foncière





*Respect du principe d'additionnalité,
évitement des espaces déjà gérés*

Sites gérés et/ou protégés

- Localisation des éoliennes (projet VALECO)
- Rayon de 10 km
- Zone de développement éolien
- Zone de préemption
- Parc naturel régional
- Site géré par le CEN





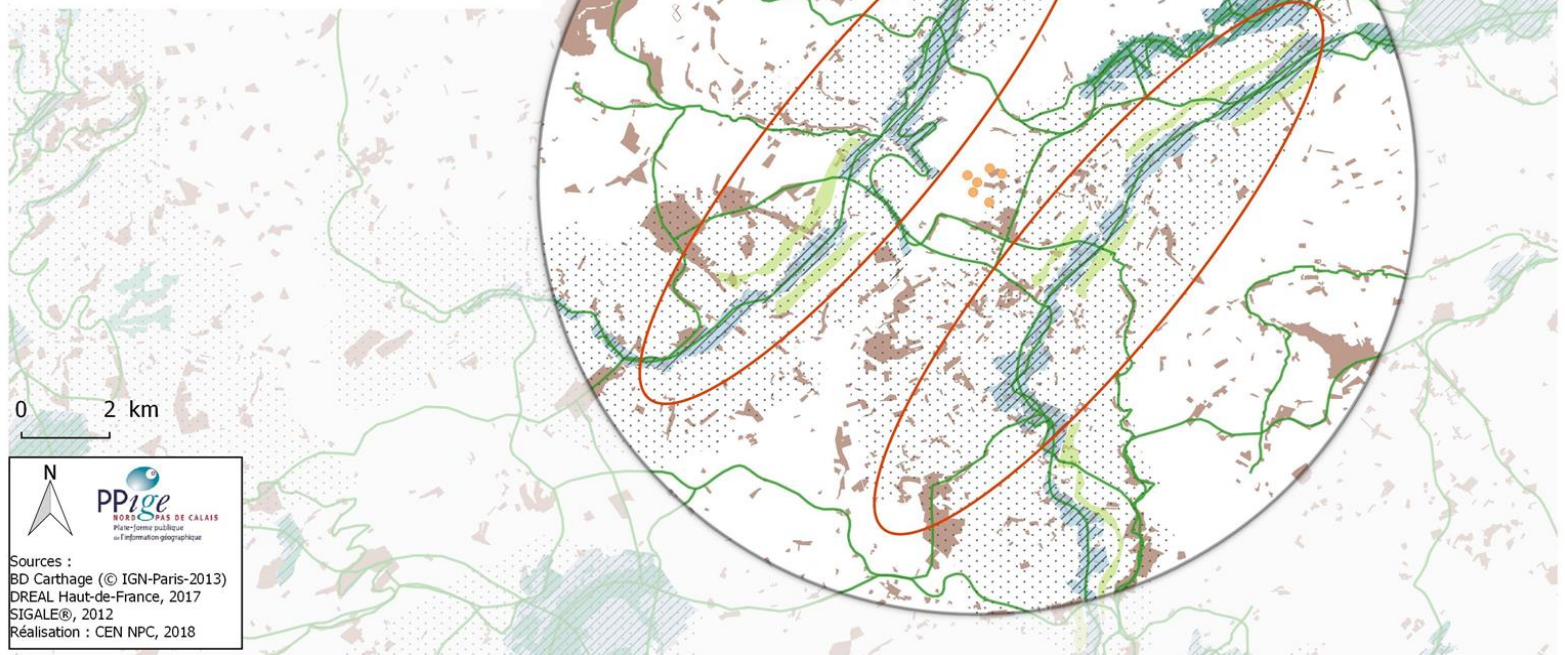
41 communes contactées :
7 réponses et 1 maire rencontré

Contact avec la **Communauté
d'Agglomération du Pays de
Saint-Omer (CAPSO)** et l'EPF

**85 parcelles ciblées, 109
propriétaires contactés, 42 retours**

Critères écologiques et géographiques

- Localisation des éoliennes (projet VALECO)
- Corridors terrestres et aquatiques
- Rayon de 10 km
- ZNIEFF de type 2
- /// ZNIEFF de type 1
- Espaces à renaturer (bandes boisées, bocages)
- Coeur de nature (forêts, prairies, bocages)
- Réservoirs de biodiversité
- Forêts
- Zone ciblée pour la prospection foncière



REX sur une terre agricole





- Contrat signé devant notaire
- Enregistré aux hypothèques, grève le bien
- 25 ans d'engagement
- Valeco répond à ses obligations réglementaires et rémunère les deux autres parties
- Le Conservatoire élabore un plan de gestion, restaure le site, accompagne l'agriculteur dans la gestion, suit et évalue la MC
- L'agriculteur / propriétaire assure la gestion indiquée par le CEN, et est rémunéré 1 300 € / ha /an, peut bénéficier des MAE

La restauration du site

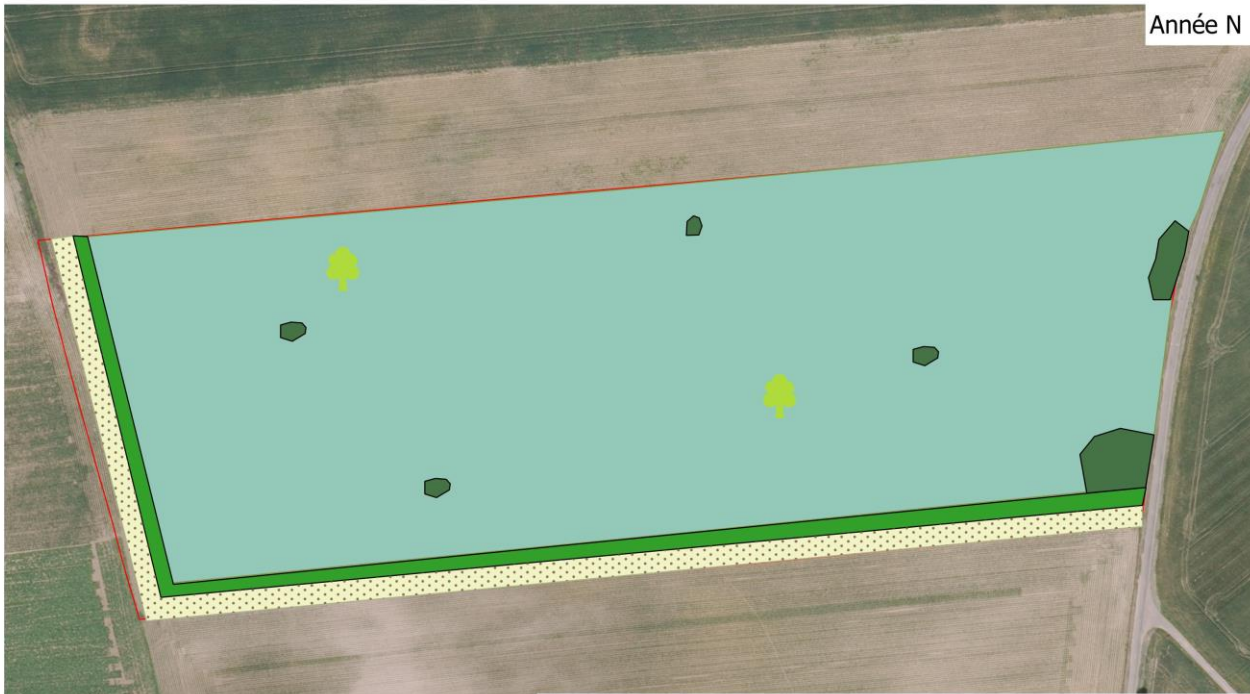
Coût de 12 000 €


 Conservatoire
d'espaces naturels
Nord - Pas-de-Calais

Mesure compensatoire Audincthun - Valeco







Mise en place de la mesure
compensatoire et gestion écologique

Année N




 Sources :
 BD Parcelaire® (© IGN-Paris-2015)
 Réalisation : CEN NPC, 2020

Mise en place de la mesure compensatoire

-  plantation d'une haie arborée
-  ensemencement d'une bande enherbée
-  ensemencement d'une friche herbacée
-  Contours du site
-  plantation d'arbres isolés
-  plantation de fourrés

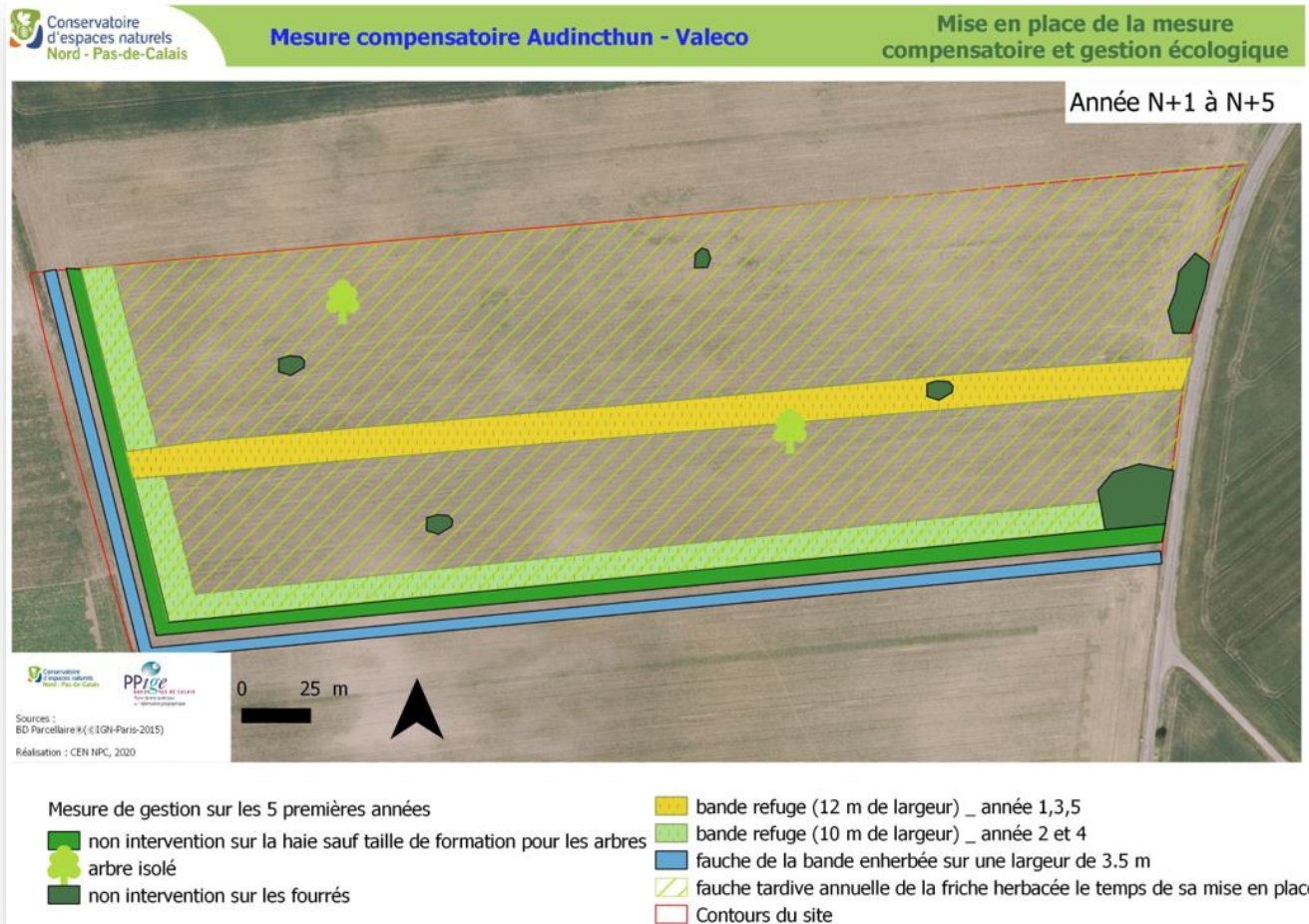
Pépinière 
 de l'Haendries


ECOSEM
 PROXIMITÉ NATURE



La gestion courante du site

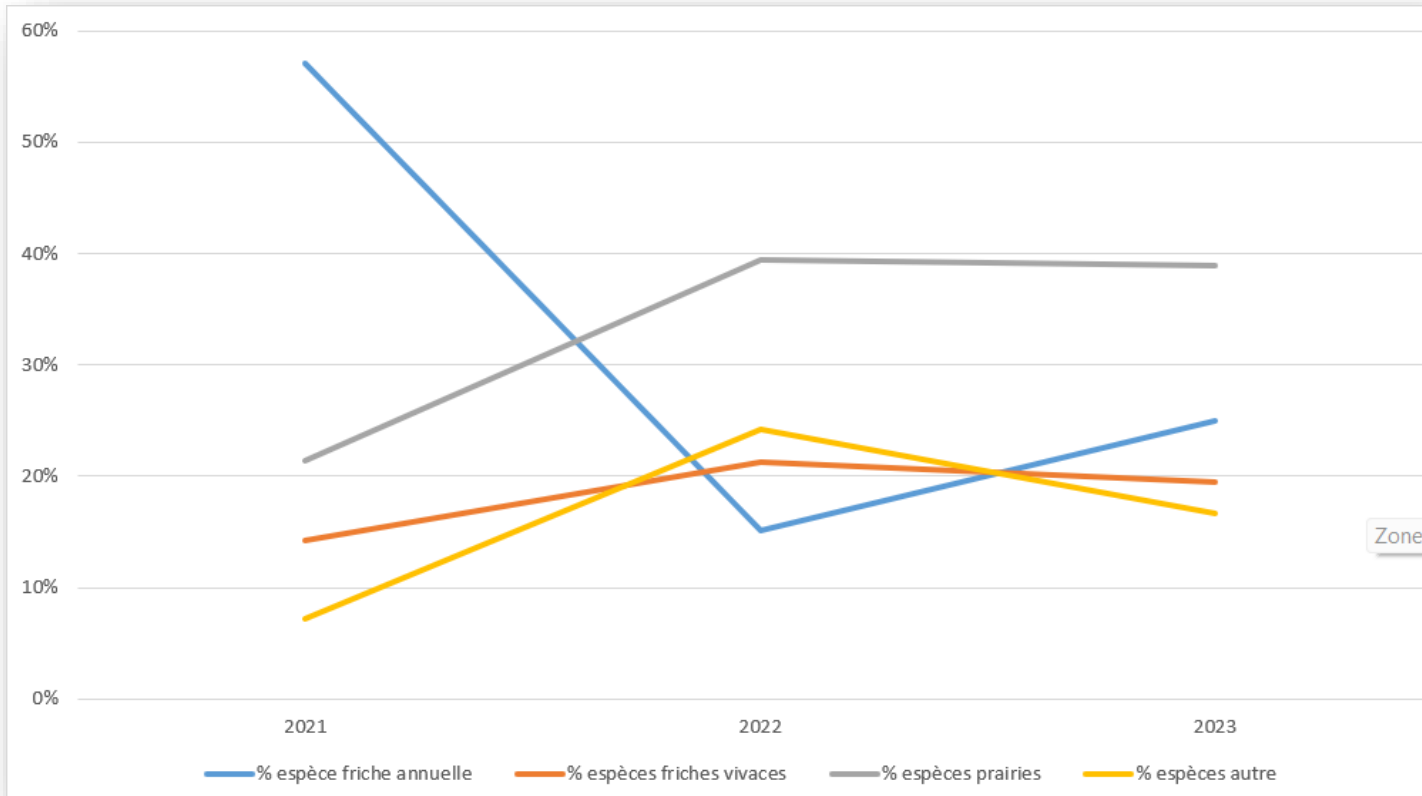
Coût de 1 300 € / ha / an pour l'agriculteur



REX sur une terre agricole

Le suivi et l'évaluation

Coût de 1 000 € / an



Agrostis stolonifera



Veronica persica



Artemisia vulgaris



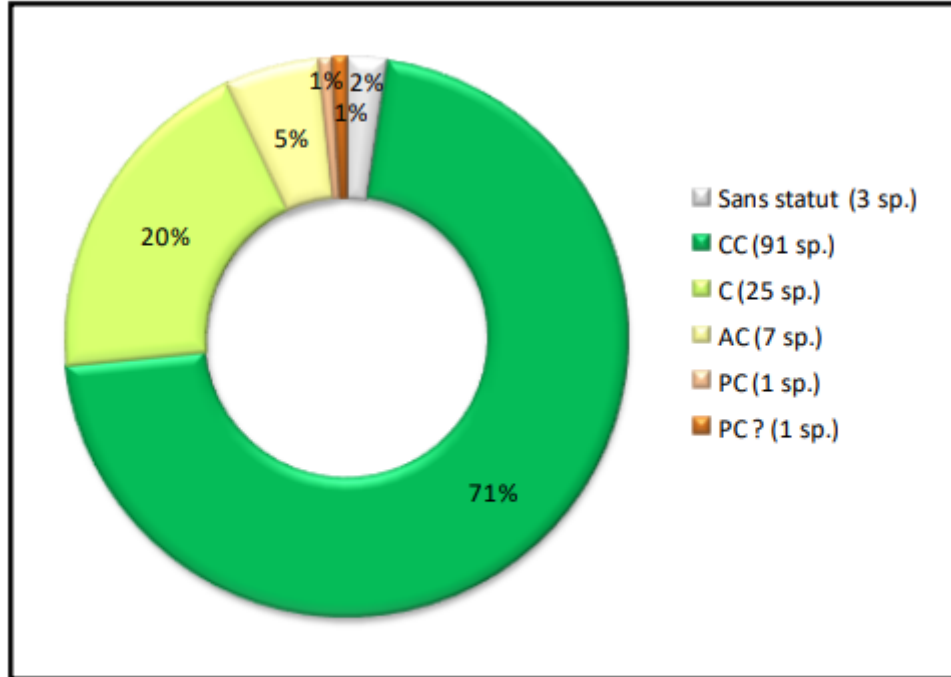
Le suivi et l'évaluation

Coût de 1 000 € / an

Agrostis stolonifera



Figure 4 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques



égende : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, PC ? = Présumé peu commun.



Veronica persica

Artemisia vulgaris



Le suivi et l'évaluation

Criquet des pâtures



Busard Saint-Martin



Un partenariat gagnant pour la nature et les acteurs du territoire



Alouette des champs



Andrene sp



*Parc d'activités de Douzies, Maubeuge (59)
SAG (filiale LOG'S)*

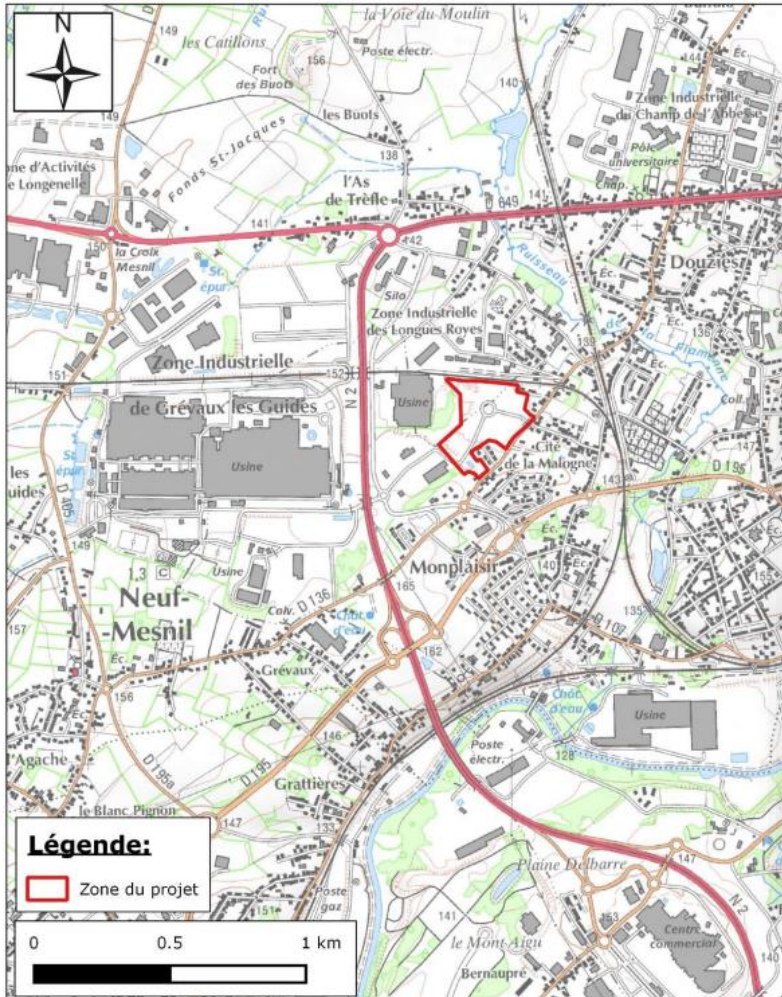


Communauté d'Agglomération
Maubeuge-Val de Sambre

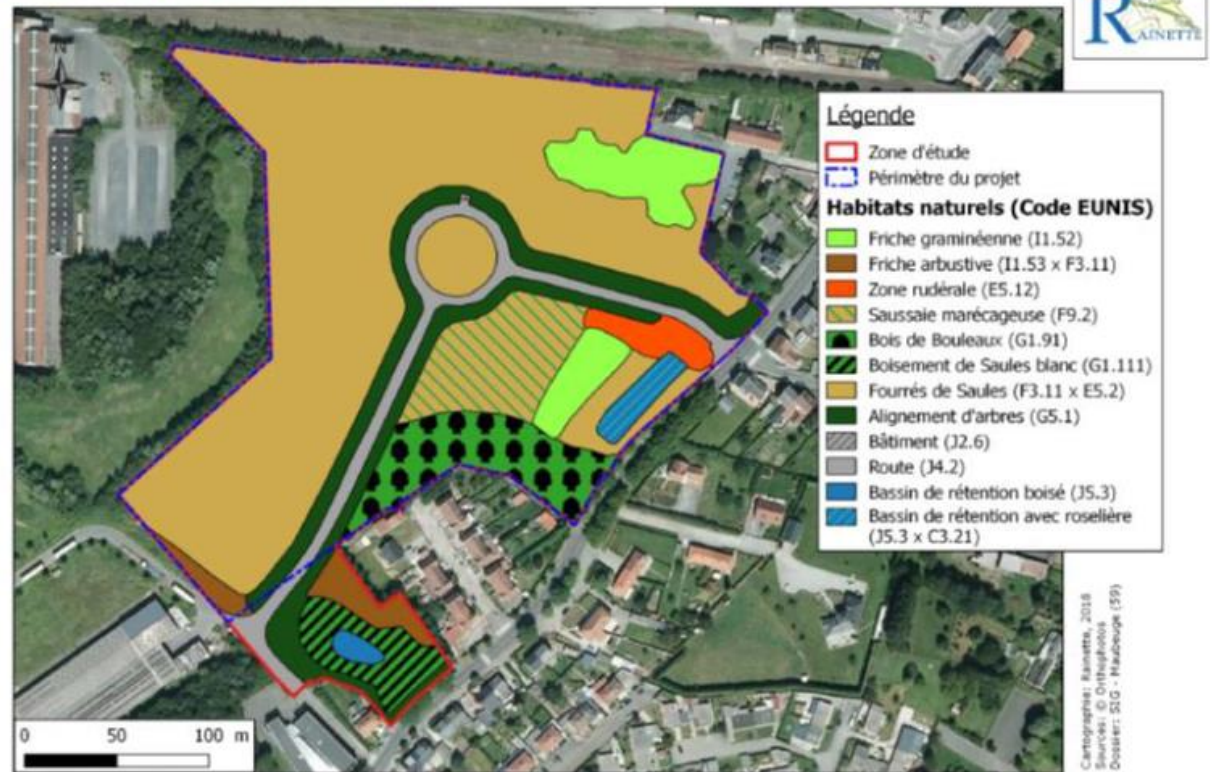


REX sur une friche industrielle

Localisation du projet



Cartographie des habitats naturels



Cartographie des habitats naturels



11. DÉROGATION AUX MESURES DE PROTECTION DE LA FLORE SAUVAGE

11.1 - Objet de la dérogation

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrepôt qu'elle exploite sur les communes de MAUBEUGE et FEIGNIES, la société SIG (et son mandataire) sont autorisés à déroger à la protection des espèces suivantes :

- Flore : Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) : destruction et transplantation ;
- Avifaune : Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*), Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), Pic épeiche (*Dendrocopos major*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) : perturbation de spécimens, destruction et altération d'habitats ;
- Chiroptères : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) : perturbation de spécimens, destruction et altération d'habitats.

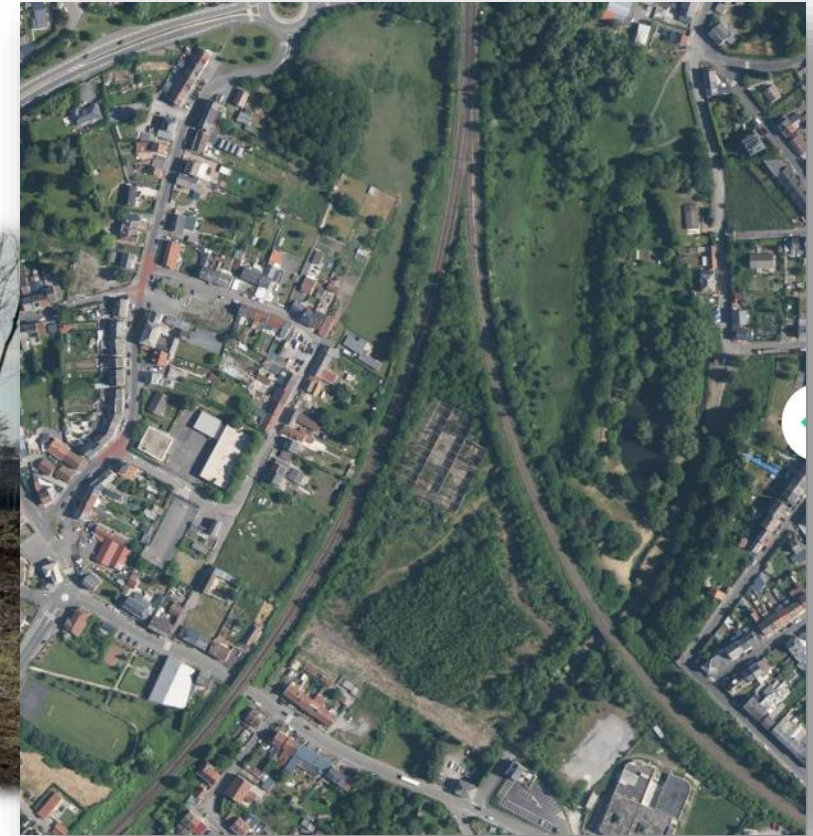
Les dérogations s'appliquent sous réserve des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement définies aux articles suivants du présent arrêté.



Mesures compensatoires



MC 1, friche Desvres, Maubeuge



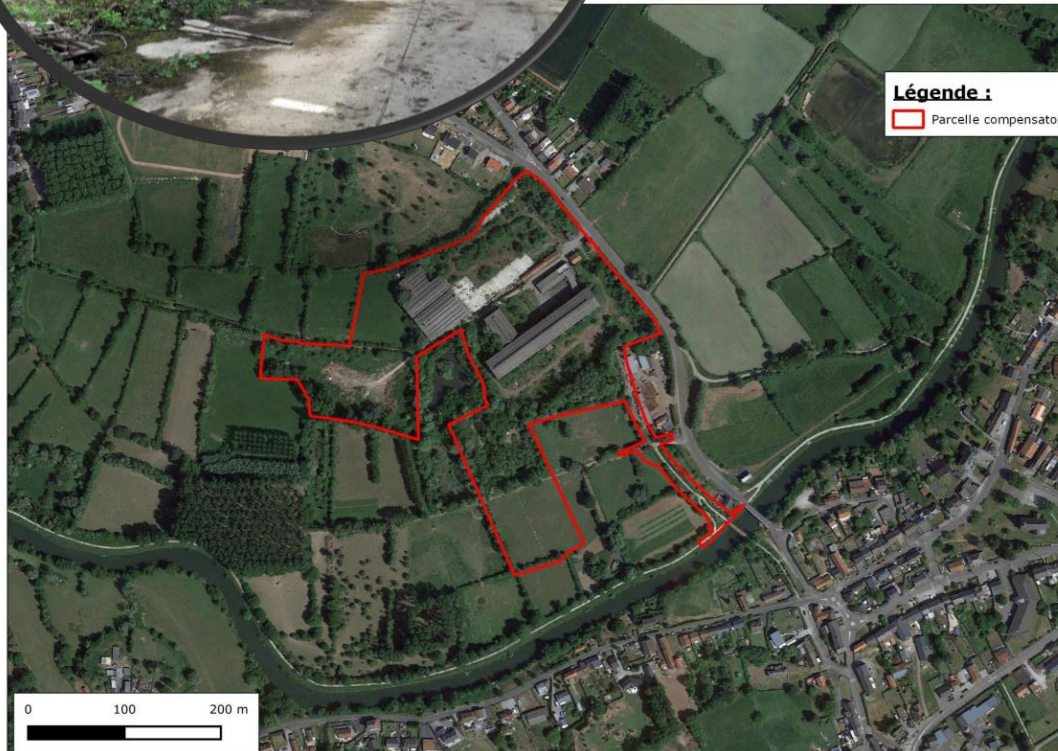
Mesures compensatoires



MC 1, friche Desvres, Maubeuge

- Parcelle communale à Maubeuge de 2,97 ha
- ORE 30 ans, SIG, Ville de Maubeuge, PNR Avesnois
- Compensation boisement
- Retrait de bâtiments et aménagements
- Evacuation de déchets
- Retrait EEE
- Création d'un bosquet 0,4 ha
- Création de milieux arbustifs 1,9 ha (Prunelier, cornouiller sanguin, Troène commun...)
- 0,4 ha de clairières fauchées pour Orpin réfléchi, Ophrys abeille, Potentille printanière
- Elaboration d'un plan de gestion et suivi écologique complet du site

MC 2 , ancienne scierie, Pont-sur-Sambre



Légende :

 Parcelle compensatoire de Pont-sur-Sambre



Cartographie: Rainette, 2021
Sources: © IGN Scan 25, DREAL NPdC, 2013
Dossier: SIG - Pont-sur-Sambre (59)



MC 2 , ancienne scierie, Pont-sur-Sambre



Log'S

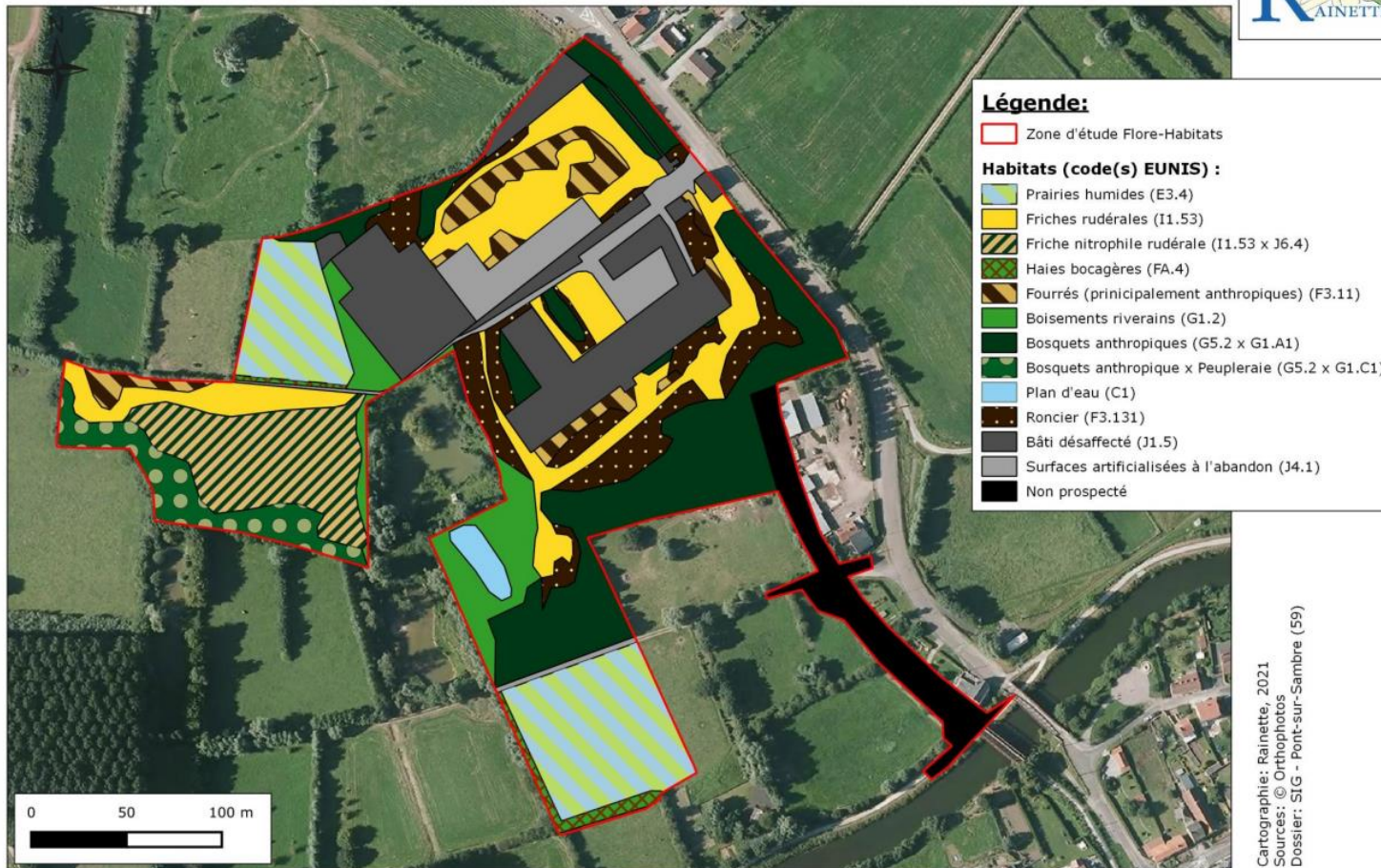
 Conservatoire
d'espaces naturels
Hauts-de-France

 Communauté d'Agglomération
Maubeuge-Val de Sambre

- Parcelle acquise à la scierie pour 7 ha
- ORE 30 ans, SIG, CAMVS, CEN
- Retrait de bâtiments et aménagements
- Evacuation de déchets
- Retrait EEE
- Aménagement des caves pour les chiroptères
- Création de bosquets 0,6 ha, prairie fauchée 2,3 ha, milieux arbustifs 1,1 ha, réseau de 5 mares
- Elaboration d'un plan de gestion et suivi écologique complet du site

- Volet zone humide 1ha, décapage sur 10 cm,
- semis d'un mélange prairial d'espèces indigènes
- bosquet humide en libre évolution

Cartographie des habitats



Photos 16 : de gauche à droite et de bas en haut, Arbre à papillons,
 Renouée du Japon, Solidage géant et Vigne-vierge commune (Rainette,
 2020)

Tableau 8 : Avifaune d'intérêt patrimonial potentiellement présente sur le site d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine



Chardonneret élégant



Tourterelle des bois

Récapitulatif des actions concernant les milieux ouverts et semi-ouverts - OP2



Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Actions :

C5 : Création de prairies de fauche par semis

C6 : Restauration de milieux ouverts et préparations aux plantations par débroussaillage

G2 : Fauche exportatrice annuelle tardive (juillet) des milieux ouverts

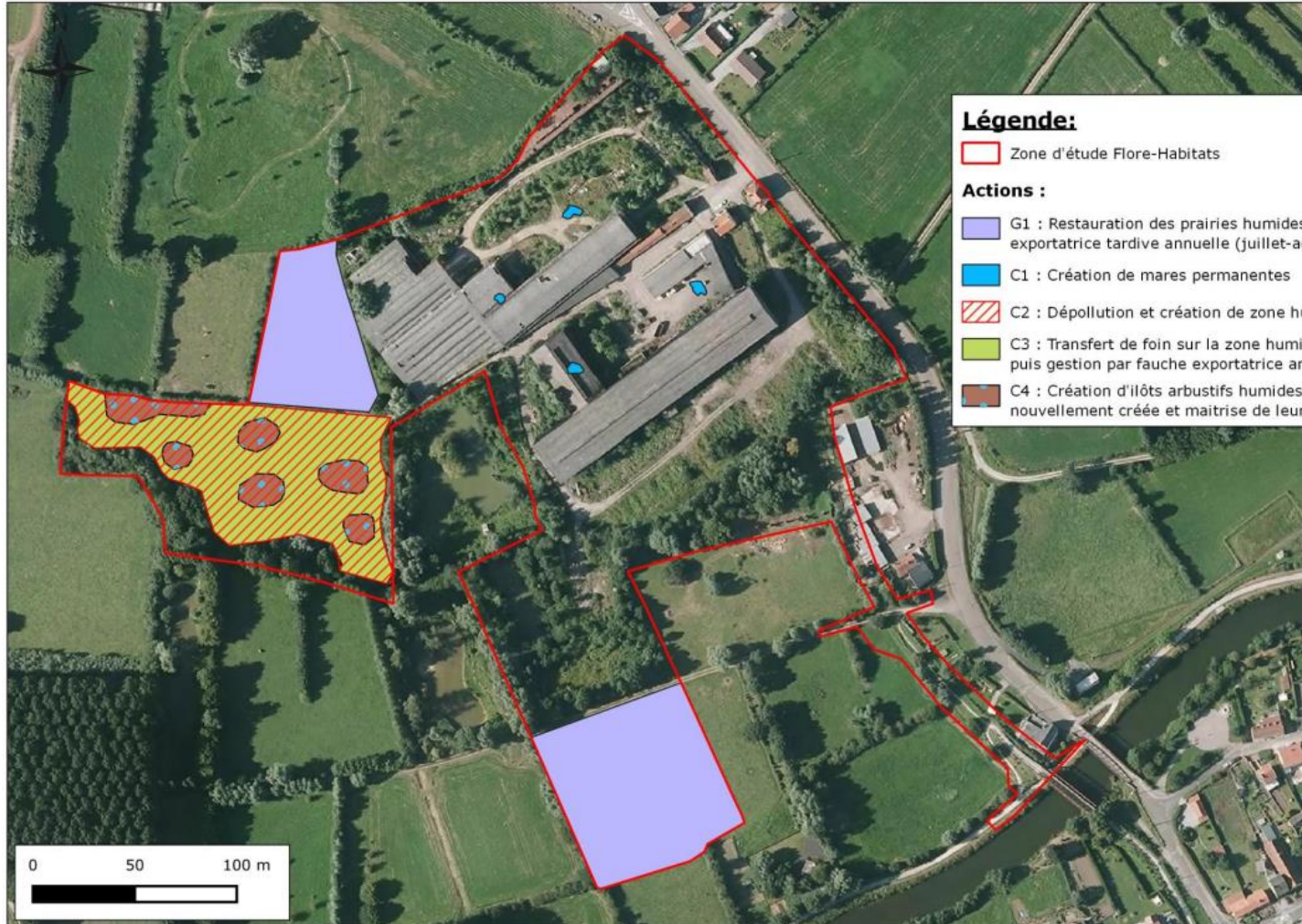
G3 : Fauche exportatrice annuelle tardive (octobre) des milieux ouverts

C7 : Création d'îlots arbustifs non humides et maîtrise de leur expansion


C7 : Maîtrise d'expansion des îlots arbustifs existants

0 50 100 m


Récapitulatif des actions concernant les milieux humides - OP1





Légende:


 Zone d'étude Flore-Habitats


Actions :

 G1 : Restauration des prairies humides par fauche exportatrice tardive annuelle (juillet-août)

 C1 : Création de mares permanentes

 C2 : Dépollution et création de zone humide

 C3 : Transfert de foin sur la zone humide nouvellement créée puis gestion par fauche exportatrice annuelle tardive

 C4 : Création d'îlots arbustifs humides sur la zone humide nouvellement créée et maîtrise de leur expansion

REX sur une friche industrielle

Mesures compensatoires



Légende:

Site compensatoire de Pont-sur-Sambre

Mesures compensatoires

- Elimination des déchets, des EEE et des plantes exogènes
- Panneaux pédagogiques
- Aménagements pour les chiroptères
- Cheminement pédagogique
- Mares
- Plantation d'un bosquet
- Création d'îlots arbustifs
- Création d'îlots arbustifs humides
- Création de prairies de fauche (semis)
- Création de prairie de fauche (fauche annuelle tardive en octobre)
- Création de prairie de fauche (fauche annuelle tardive en juillet)
- Création de prairie de fauche (3 fauches annuelles durant 4 ans)
- Création d'une zone humide

Cartographie: Rainette, 2021
Sources: © Orthophotos
Dossier: SIG - Pont-sur-Sambre (59)

REX sur une friche industrielle

- Mais aussi un travail sur les reptiles, amphibiens, odonates , rhopalocères...



Decticelle bariolé



Pipistrelle commune



Collier de corail

REX sur une friche industrielle

- Suivis scientifiques et ouverture au public avec un sentier pédagogique

Actions :

- /// S2 : Suivi des mares
- S3 : Suivi Flore-Habitats et espèces indicatrices
- S4 : Suivi des amphibiens
- S5 : Suivi des insectes
- S6 : Suivi des oiseaux
- S7 : Suivi des chiroptères
- S8 : Suivi des mammifères
- S9 : Suivi des reptiles



Et pourquoi pas près de Nogent-sur-Oise ?

Seul corridor permettant la traversée de l'agglomération : à préserver aussi dans le cadre de la trame noire

